

Relevé de décisions
de la réunion de la Commission Permanente du 19 mars 2018

Mme Nathalie Le Yondre, présidente de la commission, ouvre la séance en remerciant de leur présence les participants et en excusant notamment l'absence de M. Benoît Biteau, de M. Jean-Louis Leonard et de M Albert Larrousset.

1. Retour sur le processus de concertation préalable du public (en cours), en présence des garants de la Commission nationale de débat public :

Mme Haudebourg et M. Cherruau présentent leur rôle dans le processus de consultation du public sur le DSF La consultation du public sur les objectifs stratégiques du document stratégique de façade est ouverte aux acteurs du territoire et du public. Elle s'effectue sur une plate-forme participative dématérialisée (merlittoral2030.gouv.fr) ainsi qu'à l'occasion d'atelier participatifs en région.

Les éléments soumis à la consultation présentent les principes et modalités de la concertation, du cadre juridique du DSF commun aux 4 façades, les caractéristiques de la façade SA assortie d'une vision proposée à l'horizon 2030.

Les statistiques de la plate-forme merlittoral2030.gouv.fr indique, au 25 février, la connexion de 10 000 visiteurs.

Les garants sont des observateurs actifs du processus. Ils ont contribué à élaborer, avec le ministère et les DIRMs, à la mise en place du dispositif (plate-forme et atelier).

Ils ont la charge de rédiger un bilan de cette consultation qui ne prononcera pas sur le fond du sujet.

Il est attendu du maître d'ouvrage (Préfets coordonnateurs, DML et DIRMs) d'expliquer, à l'issue de la concertation, la suite donnée aux différentes contributions. Il est important de conserver la traçabilité des propositions afin d'en expliquer la restitution

Le schéma de calendrier est présenté.

La consultation préalable se termine dimanche 26 mars, suivi d'une concertation institutionnelle jusqu'en juin 2018. Une nouvelle consultation électronique du public se fera de nouveau à l'automne, avec la consultation officielle des instances.

Mme Le Yondre demande comment le résultat de cette concertation va s'intégrer dans les travaux de consultation effectués déjà depuis deux ans en amont auprès des institutionnels et des représentants des filières du secteur maritime.

Les garants estiment que le niveau de réflexion du public, qui se situe soit niveau macro ou soit au niveau du détail, ne traite pas des mêmes problématiques que celles soulevées par des professionnels. Cependant, ce type de consultation étant une première pour la CNDP, il sera étudié, à l'issue de la consultation, le niveau d'interaction entre les contributions du public avec les travaux déjà effectués par les professionnels et les institutionnels. Un rapport de synthèse sera fourni le 25 avril au plus tard.

Quatre ateliers citoyens se sont tenus en SA, le 27/02 à Capbreton avec 17 participants, le 01/03 à Bordeaux avec 15 participants, le 03/03 à Biarritz avec 21 participants et le 10/03 à La Rochelle avec 47 Participants. A chaque atelier, trois thèmes prioritaires ont fait l'objet de débats (bon état écologique, les risques et l'économie) sur les cinq thèmes proposés. Les participants devaient se prononcer également sur la vision de la façade maritime à l'horizon 2030

M.Levert précise que la fréquentation de la plate-forme est satisfaisante et que le fonctionnement des ateliers a permis un vrai échange d'idées. Il a noté des incompréhensions sémantiques sur les termes « **vision** » et « **économie bleue** » qui n'apparaissent pas assez explicites auprès du public.

2. Point d'actualité sur la méthodologie et le calendrier d'élaboration du DSF :

Un rappel des points importants à retenir depuis la dernière Commission Permanente est présenté:

1- Un comité interministériel de la mer a été tenu par le premier ministre au Havre le 17 novembre au cours duquel la politique maritime du gouvernement a été présentée.

2- Un courrier daté du 15 décembre 2017 du ministre de la transition écologique et solidaire aux préfets coordonnateurs de la façade SA a demandé notamment d'intégrer dans les DSF :

- une augmentation de 40 % de la production aquacole nationale ;
- la désignation dans la carte des vocations du DSF de zones de développement des énergies marines renouvelables permettant, pour la façade Sud Atlantique le passage de 2 à 4 appels d'offre d'ici 2030 pour une superficie comprise entre 600 à 1200 km², contre 120 km² actuellement au large de l'île d'Oléron.

- une réflexion sur les évolutions de la gouvernance des ports de la façade à intégrer suite au CI-MER. Les ports de Bordeaux et de La Rochelle sont désignés comme des ports à vocation régionale, avec une prévision de gouvernance à modifier.

3- un courrier du 2 janvier 2018 du président de la région Nouvelle-Aquitaine en réponse à une sollicitation des préfets coordonnateurs sur les orientations proposées du DSF précisant :

- des enjeux globalement partagés, liens SRADDET, SRDEII ;
- des points de vigilance sur stratégie portuaire, EMR, Connaissances, risques littoraux, préservation espaces naturels et espaces exploités par les activités primaires, qualité des eaux et lien terre-mer.

3. Présentation de la poursuite des travaux de l'équipe projet sur la détermination des objectifs socio-économiques :

Le calendrier général d'élaboration du DSF est présenté. Le travail amorcé en début d'année avec l'équipe projet de la CAF sur la détermination des objectifs socio-économiques va se poursuivre les prochaines semaines avec pour objectif un travail de synthèse sur les propositions d'objectifs socio-économiques formulés (réduction du nombre d'objectifs, tri entre objectifs et mesures) ainsi qu'une présentation des premières propositions d'objectifs environnementaux.

Il est proposé d'adresser les éléments relatifs à la pêche et à l'aquaculture au Comité régional des pêches et aux comités régionaux de la conchyliculture pour recueillir leur avis dans ce processus d'élaboration des objectifs.

Un retour vers les acteurs est prévu les **04 et 10 avril prochains** à l'occasion des réunions des commissions lien terre-mer et économie de la mer du Conseil maritime de façade avec des travaux plus aboutis sur les objectifs.

Il est proposé d'adresser les éléments présentés lors de ces commissions aux autres membres du conseil maritime de façade non membres de ces commissions afin d'enrichir la réflexion

Le directeur indique que le nouveau préfet de région souhaite maîtriser le dispositif avant de valider les travaux. Les orientations stratégiques s'imposeront par un arrêté préfectoral

Présentation de la déclinaison du calendrier opérationnel en SA (cf page 14 de la présentation n°1).

Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

Le Comité National de Pilotage des DSF a apporté les éléments de précision suivants :

Sur l'opposabilité, il n'est pas prévu de décret fixant le niveau de compatibilité des documents. Quand les schémas, plans et programmes se trouvent en mer, c'est la notion de comptabilité avec le DSF qui s'applique (ex : Schéma de Développement de l'Aquaculture Marine) ; par contre, quand ces derniers se trouvent a terre et en mer, c'est la notion de prise en compte qui prévaut sauf pour le SRDAM et le SMVM (compatibilité)

Les DSF feront l'objet d'un arrêté « critères et méthode » et d'une circulaire ministérielle relative à leur contenu. Le dossier de séance communiqué aux membres de la commission contient le projet d'arrêté qui décrit la manière selon laquelle ces objectifs stratégiques doivent être présentés, impliquant un travail d'agrégation assez important.

Ces documents (en cours de rédaction) précisent le contenu des livrables attendus :

- Plan type du document principal (40 pages) et annexes
- Objectifs stratégiques d'un nombre limité avec des renvois en annexe
- Carte des vocations
- Annexe « description des activités » + 1 carte de synthèse « enjeux socio-économiques »
- Annexe « environnement marin » + 1 carte de synthèse « enjeux environnementaux »

La carte des vocations (cf page19 de la présentation n°1) :

C'est un pavage total des espaces maritimes de la façade (DPM compris, lagunes). Cette carte simple affiche des zones en mer numérotées (7 ou 8 en façade SA) qui renvoie à la vocation sous forme de **formulation**. Le territoire de chaque PNM sera considéré dans son intégralité.

Elle sera complétée par des fiches de présentation de chacune des zones, décrivant les enjeux économiques et écologiques, les objectifs spatialisés qui les concernent, une carte présentant des éléments plus détaillés et une liste des documents structurants et prescriptibles s'y attachant.

Le lien terre-mer pourra apparaître dans les fiches des zones littorales (notamment par le biais des enjeux et objectifs).

M Patrick Lafargue demande la prise en compte dans la carte de synthèse des activités économiques le projet RTE sur le câble sous marin.

M Philippe Renier indique que la carte des vocations élaborée par le PNM 33-17 manque de précision car elle ne confronte pas les usages sur une zone. Le PNM qui a tendance à renvoyer cette problématique aux services de l'État.

L'EP CAF du 27 mars devra acter les formulations pour chaque zone identifiée, valider les objectifs stratégiques, choisir ce qui est gardé dans le document principal et ce qui est renvoyé en annexe.

Le Comité National de Pilotage du DSF souhaite que le document principal contienne des regroupements d'orientations stratégiques du type macro qui seront ensuite déclinés en sous-objectifs, soit sectoriels ou environnementaux, dans les annexes. Les objectifs seront accompagnés d'indicateurs avec des pistes de mesures ou d'actions.

4. Présentation des projets d'objectifs environnementaux;

Le directeur rappelle que ce sont les services de la DEB qui travaillent sur les OE qui ont transmis une partie de leurs travaux qui vont être présentés en commission.

La DCSMM vise à maintenir ou à restaurer un bon fonctionnement des écosystèmes marins (diversité biologique conservée et interactions correctes entre les espèces et leurs habitats, océans dynamiques et productifs) tout en permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures dans une perspective de développement durable

Les scientifiques effectuent une évaluation de l'état des eaux marines :

- par l'évaluation de l'état de l'écosystème
- par l'analyse des principales pressions et des principaux impacts, notamment dus aux activités humaines
- par une analyse économique et sociale de l'utilisation de ces eaux et du coût de la dégradation du milieu marin

Un rappel est fait sur la définition des enjeux environnementaux, qui est la première étape pour définir les objectifs environnementaux (OE).

L'enjeu écologique est un élément des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement dont on doit rétablir ou maintenir le bon état.

L'enjeu écologique prioritaire est l'élément des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement au sein de la sous région marine ou d'un secteur pour lesquels l'atteinte ou le maintien du bon état au sens de la DCSMM est prioritaire en l'état des connaissances actuelles.

Les descripteurs d'ETAT sont :

- la biodiversité : espèces, habitats pélagiques et benthiques (D1)
- les réseaux trophiques (D4)

Les descripteurs de PRESSION sont :

- ENI (D2)
- La pêche commerciale (D3)
- l'eutrophisation (D5)
- les contaminants (D8)
- l'intégrité des fonds marins (D6)
- les conditions hydrographiques (D7)

- les déchets (D10)
- le bruit (D11)

La façade SA montre beaucoup d'habitat sédimentaires (95%) avec du sable et de la vase, sauf le pic rocheux du plateau de Rochebonne avec des habitats particuliers, ainsi des pré-sables sur la baie de l'Aiguillon (10% de la surface nationale). Le panache de la Gironde permet un réseau trophique important avec des frayères pour les espaces halieutiques. Le bassin d'Arcachon regroupe 48 % des herbiers zostères marines de France. Ces habitats logent des espèces tels que les oiseaux, qui sont d'importance internationales par le nombre de sites de nidification et d'hivernage (10% des effectifs nationaux de la **Rousette** dans les Pertuis, 20% des colonies de **Sterne Caugek** sur le bassin d'Arcachon, le **Puffin des Baléares**, espèce menacée, qui se retrouve au niveau de Capbreton). La façade SA regroupe les sept espèces de poissons **amphihalins**, des **Elasmobranches** qui sont dans un état de conservation fragile ; Enfin on trouve une concentration de grand cétacés au Sud du Golfe de Gascogne.

Définition des Objectifs Environnementaux :

Dans le cadre de la DSCSMM, la réflexion se fait à l'échelle de la sous région marine et pas celle de la façade. Pour chaque descripteur est fait le lien entre les activités socio-économiques et les pressions qu'elles peuvent engendrer (voir matrice page 9 de la présentation numéro 2), ceci permet tant d'aboutir à la désignation des objectifs environnementaux.

Processus de définition des OE :

Il est important de vérifier que les OE soient en permanence cohérents avec les objectifs socio-économiques et qu'il y ait une harmonisation au niveau des façades. Un système de dérogation sera possible pour certains objectifs particuliers. Les PNMs sont associés aux travaux notamment pour la détermination d'indicateurs.

La version V2 qui sera communiquée aux acteurs sera associée à un lexique permettant de visualiser les descripteurs liés aux activités.

Mme Le Yondre pense qu'il sera important que les participants à ces travaux regardent en particuliers les indicateurs des domaines qu'ils les intéressent.

5- Points divers.

La prochaine commission permanente se tiendra le vendredi 08 juin de 14h00 à 16h30.

La prochaine réunion du Conseil maritime de façade est prévue le 27/06 après-midi.

La présidente de la Commission Permanente

Mme Nathalie LE YONDRE



- Pièces jointes :

- Liste de présence CP
- Deux présentations faites en commission permanente :

- n°1 Processus de concertation préalable du public, Actualité sur la méthodologie et le calendrier d'élaboration du DSF et Poursuite des travaux (Objectifs socio-économiques)

- *n°2 et n°3 : Poursuite des travaux (Objectifs environnementaux et Enjeux écologiques)*
- *Projet d'arrêté relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration des deux premières parties du document stratégique de façade*
- *Projet de circulaire relative au contenu des documents stratégiques de façade maritime*
- *Carte des vocations en façade Sud-Atlantique*

Documents mis à jour post réunions Commission Permanente, Commissions Spécialisées lien terre-mer et économie de la mer :

- *Synthèse des contributions réalisées sur la plate-forme participative-Période du 26 janvier au 26 mars 2018*
- *Statistiques des consultations des pages ressources documentaires « Concertation Grand Public des DSF »- Période d'analyse : du 26/01/2018 au 26/03/2018*
- *Tableau « Objectifs_actions_synthèse pour CS CMF avril 2018 » (V2)*
- *Tableau « OE CS lien Terre mer » (V2)*